

Rapport annuel 2016 sur l'application du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité

Déposé à la Régie de l'énergie

Juin 2017

**Rapport annuel de 2016 sur l'application du
*Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité du Québec***

Le 22 juin 2017

Le *Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité du Québec* (le « *Code de conduite* ») adopté par la Régie de l'énergie (la « Régie ») prévoit à son article 5.4 qu'un rapport annuel sur l'application du *Code de conduite* effectué auprès du président d'Hydro-Québec TransÉnergie doit être déposé auprès de la Régie et publié sur le site Internet du Coordonnateur de la fiabilité. Conformément à la décision D-2017-033 rendu par la Régie le 22 mars 2017, ce rapport annuel est signé par le directeur principal — Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau. Une attestation de conformité produite par le contrôleur à la suite d'une vérification interne de son application au sein des directions visées d'Hydro-Québec TransÉnergie accompagne ce rapport.

Application du *Code de conduite du coordonnateur de la fiabilité du Québec* en 2016

Le directeur principal — Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, en sa qualité de responsable de l'application du *Code de conduite* a également la responsabilité du suivi de la réalisation des pistes d'amélioration relevées dans le cadre de la vérification du contrôleur.

La gestion a soutenu tout au cours de l'année les employés de la direction principale — Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau ainsi que les autres unités visées d'Hydro-Québec relativement à l'interprétation et à l'application du *Code de conduite*.

Au cours de l'année 2016, la direction principale a apporté les améliorations suivantes au code de conduite lors de la refonte du site internet du coordonnateur de la fiabilité :

- Ajout d'un lien vers le Code de conduite à la rubrique « code de conduite ».
- Ajout de la rubrique « Plainte » afin que toute personne puisse faire part de toutes dérogations ou commentaires vis-à-vis le Code de conduite via un formulaire à remplir qui est acheminé directement au coordonnateur de la fiabilité.

L'annexe A illustre les organigrammes de la division Hydro-Québec TransÉnergie, de la vice-présidence - Ressources humaines et de la vice-présidence - Technologies de l'information et des communications d'Hydro-Québec et identifie les unités dont le personnel est assujéti au *Code de conduite*. L'annexe B présente la liste des unités réalisant des tâches reliées au rôle de Coordonnateur de la fiabilité.

Dans l'attestation de conformité ci-jointe, le contrôleur d'Hydro-Québec TransÉnergie certifie que le *Code de conduite* a été appliqué de façon satisfaisante en 2016.

Le contrôleur n'a relevé aucune piste d'amélioration pour l'année 2017.

Conclusion

À titre de directeur principal Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, je suis responsable de produire le présent rapport et d'en assurer le suivi. En 2016 le *Code de conduite* a été appliqué de façon conforme, aucune dérogation ni aucune plainte ou cas problématique n'ont été portés à l'attention du directeur principal.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Truong', with a long horizontal stroke extending to the left.

Patrick Truong

Directeur principal

Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau

N^o

(Code de classement)

Date Le 9 juin 2017

Destinataire **Patrick Truong**
Directeur principal – Contrôle des
mouvements d'énergie et exploitation du
réseau

Expéditrice **Andrée Boucher**
Contrôleur HQT

Téléphone 289-4118

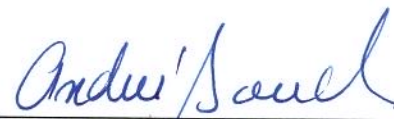
C. élec. Boucher.Andree@hydro.qc.ca

Objet Attestation de conformité de l'application des règles du Code de conduite du Coordonnateur de la
fiabilité - 2016
Dossier #01-17107

Tel que requis par l'article 5.4 du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité, nous vous transmettons par la présente l'attestation de conformité de l'année 2016.

Les recommandations découlant de notre audit seront discutées avec les personnes concernées.

Nous vous remercions de votre collaboration.

A handwritten signature in blue ink, reading 'Andrée Boucher'.

Andrée Boucher

- c. c. Sylvain Clermont, directeur – Normes de fiabilité et conformité réglementaire
Caroline Dupuis, chef – Normes de fiabilité et bureau de conformité
Lyne Desmarais, directrice principale – Contrôle corporatif
Johanne Laliberté, chef – Contrôle corporatif
Brigitte Charest, chef – Intégration Contrôle corporatif

Application du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité pour l'année 2016

Attestation de conformité

Au président d'Hydro-Québec TransÉnergie,

La responsabilité de l'application des règles énoncées dans le Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité incombe au directeur Contrôle des mouvements d'énergie qui vous soumettra un rapport annuel. Selon l'article 5.4 du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité, ma responsabilité consiste à attester de la conformité de l'application desdites règles.

Mon travail a été effectué de façon à fournir l'assurance raisonnable que les règles du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité sont appliquées. Les procédures mises en œuvre ont permis de recueillir des éléments probants appropriés pour réaliser la présente attestation.

Compte tenu de ce qui précède, j'atteste que le Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité a été appliqué de façon satisfaisante en 2016.

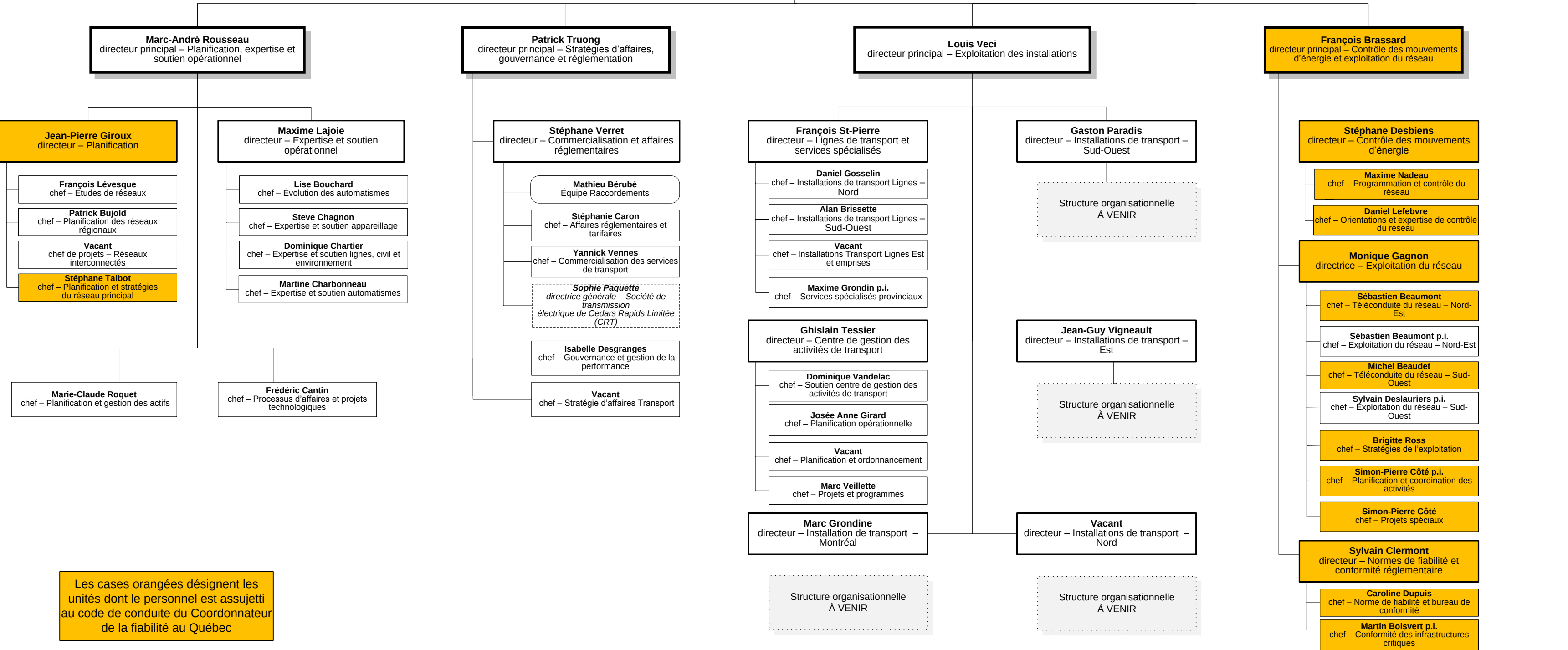
A handwritten signature in blue ink, reading 'Andrée Boucher'.

Andrée Boucher
Contrôleur d'Hydro-Québec TransÉnergie

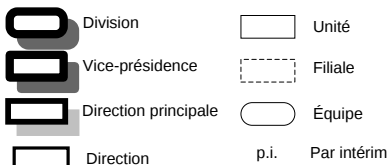
Le 9 juin 2017

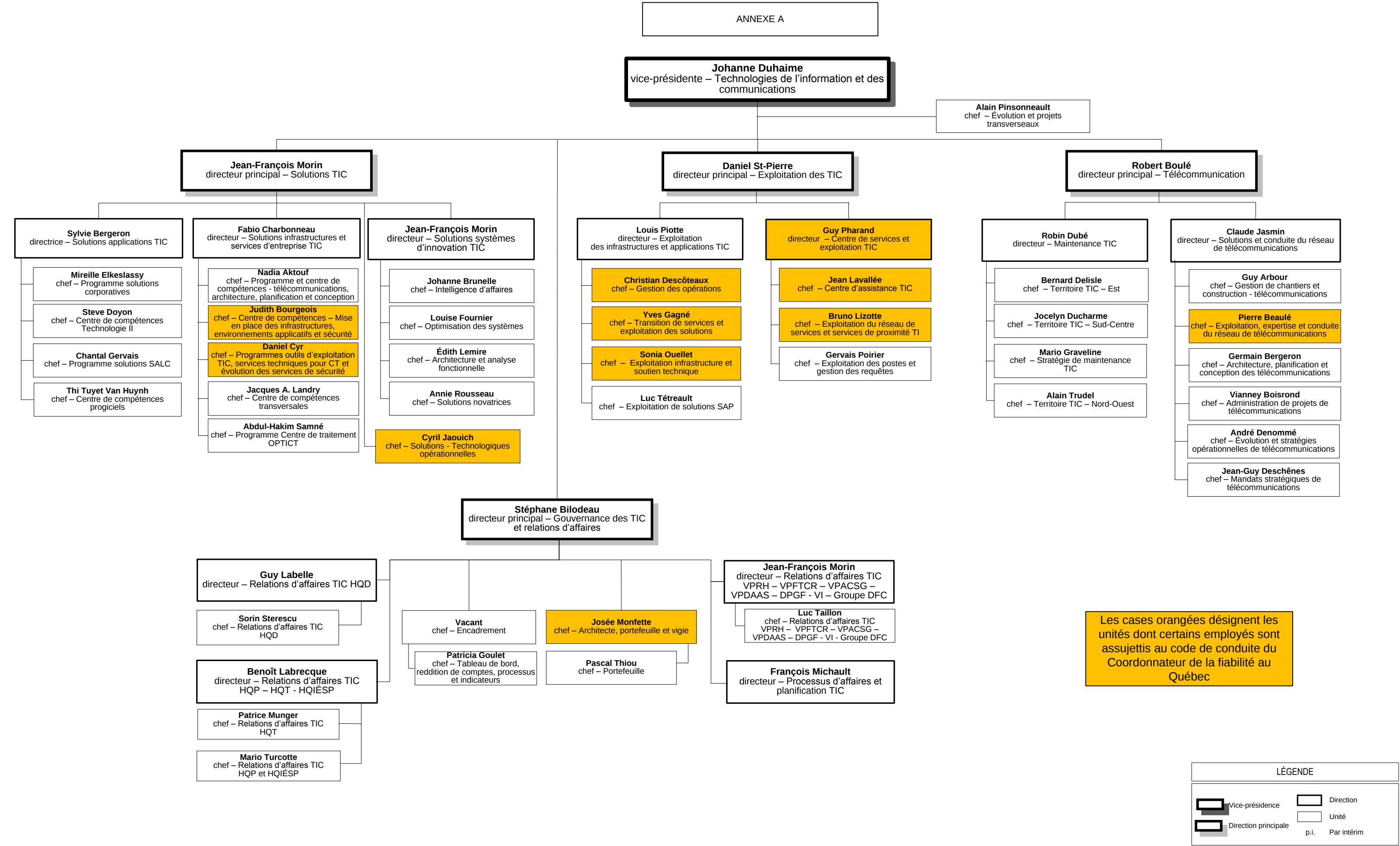
ANNEXE A

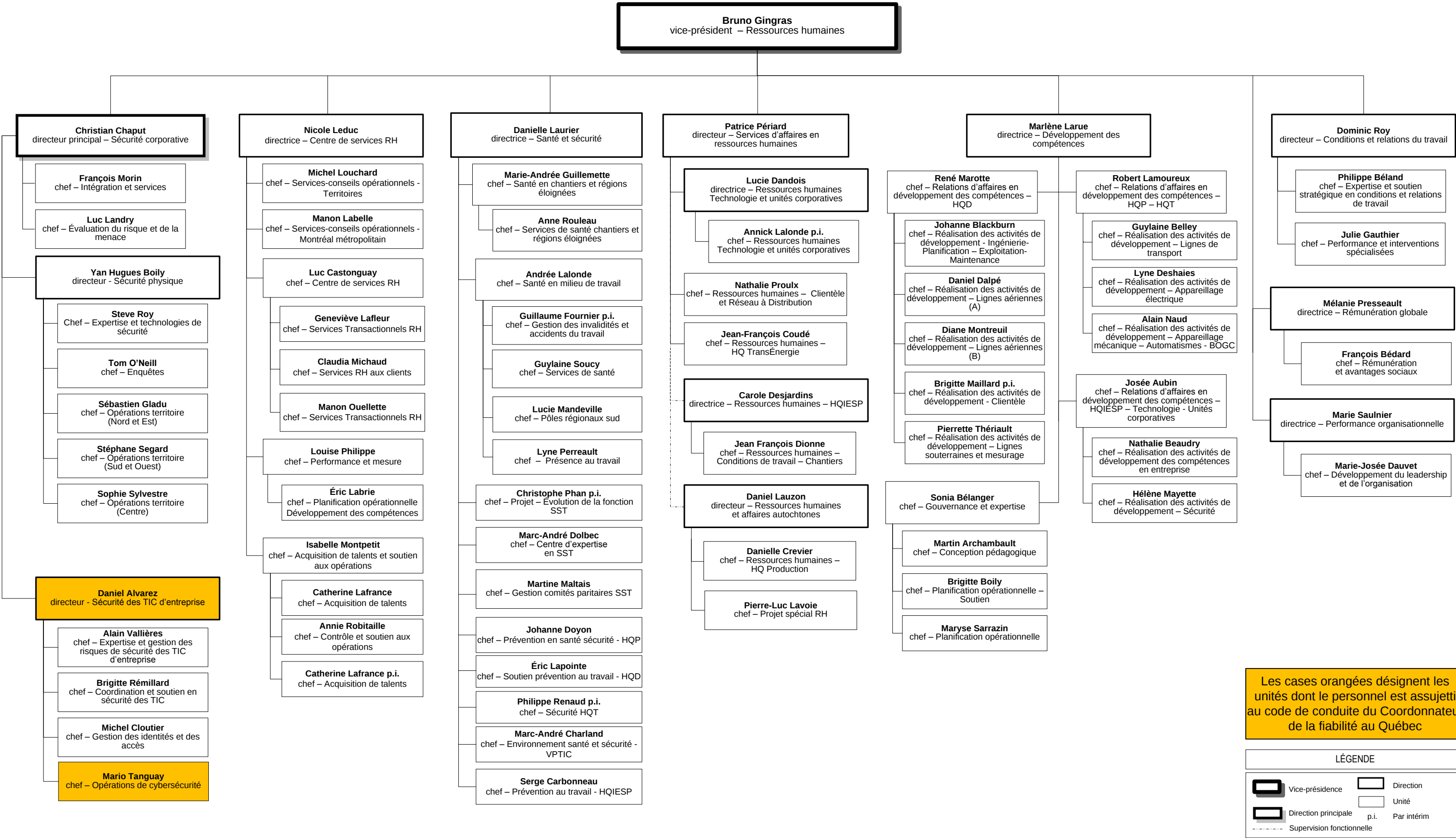
Marc Boucher
président d'Hydro-Québec TransÉnergie



LÉGENDE







ANNEXE B

Liste des unités réalisant des tâches liées au rôle du Coordonnateur de la fiabilité

Le tableau 1 suivant fournit la liste des unités et leur direction d'appartenance réalisant des tâches liées au rôle du Coordonnateur de la fiabilité, que ce soit sur une base continue, ponctuelle, exceptionnelle ou en cas d'urgence, suivant les organigrammes de l'annexe A du présent rapport annuel.

Tableau 1

Unités réalisant des tâches liées au rôle du Coordonnateur de la fiabilité

TransÉnergie						
Unités	Unités intermédiaires	Direction	Continue	Ponctuelle	Exceptionnelle	Cas d'urgence
• Normes de fiabilité et encadrements de contrôle du réseau • Bureau de conformité	Normes de fiabilité et bureau de conformité	Normes de fiabilité et conformité réglementaire	X			
• Mise en conformité • Maintien de la conformité	Conformité des infrastructures critiques	Normes de fiabilité et conformité réglementaire	X			
• Centre de contrôle du réseau • Programmation et statistiques de contrôle du réseau	Programmation et contrôle du réseau	Contrôle des mouvements d'énergie	X			
• Prévisions de contrôle du réseau • Expertise de contrôle du réseau	Orientation et expertise de contrôle du réseau	Contrôle des mouvements d'énergie	X			

ANNEXE B

Unités	Unités intermédiaires	Direction	Continue	Ponctuelle	Exceptionnelle	Cas d'urgence
Stratégie du réseau principal et des interconnexions	Planification et stratégies du réseau principal	Planification	X			
- CT – Rouyn-Noranda ¹ - CT – Chicoutimi ¹ - CT – Québec ¹ - CT – Baie-Comeau ¹	Téléconduite du réseau – Nord-Est	Exploitation du réseau			X	X
- CT – St-Jérôme ¹ - CT – Montréal ¹ - CT – Trois-Rivières ¹	Téléconduite du réseau – Sud-Ouest	Exploitation du réseau			X	X
- Planification des retraits Nord-Est - Planification des retraits Sud-Ouest - Développement et diffusion	Planification et coordination des activités	Exploitation du réseau	X			

Note 1 : Seuls les gestionnaires et les répartiteurs des ces unités sont assujettis au Code de conduite du Coordonnateur.

Vice-présidence – Ressources humaines						
Unités	Unités intermédiaires	Direction	Continue	Ponctuelle	Exceptionnelle	Cas d'urgence
Opérations de cybersécurité	Sécurité des TIC d'entreprise	Sécurité corporative	X			

ANNEXE B

Vice-présidence – Technologies de l'information et des communications						
Unités	Unités intermédiaires	Direction	Continue	Ponctuelle	Exceptionnelle	Cas d'urgence
Solutions et conduite du réseau de télécommunication ²	Télécommunication	Technologies de l'information et des communications	X			
- Solutions infrastructures et services d'entreprise TIC ² - Solutions systèmes d'innovation TIC ²	Solutions TIC	Technologies de l'information et des communications	X			
- Exploitation des infrastructures et application des TIC ² - Centre de services et exploitation des TIC ²	Exploitation des TIC	Technologies de l'information et des communications	X			
Architecte, portefeuille et vigie ²	Gouvernance des TIC et relations d'affaires	Technologies de l'information et des communications	X			

Note 2 : Seules les personnes ayant accès aux systèmes liés au Coordonnateur de la fiabilité sont assujetties.